

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2019-E-024**

**Séance du 16 mai 2019**

**Avis concernant le plan de gestion 2018-2027 de la réserve naturelle nationale des  
Ramières du Val de Drôme (26)**

Lors de la séance du jeudi 16 mai 2019, le CSRPN a examiné le plan de gestion 2018-2027 de la réserve naturelle nationale des Ramières du Val de Drôme (26) dont la gestion est assurée par la Communauté de communes du Val de Drôme.

Le CSRPN souligne la nette amélioration du document depuis son dernier examen en juin 2017, mais celui-ci doit être attentivement relu pour corriger les erreurs de rédaction.

Le CSRPN émet un avis favorable à la validation du plan de gestion 2018-2027 de la RNN des Ramières du Val de Drôme à condition d'apporter les améliorations suivantes :

– **clarifier le rôle de chaque acteur dans la mise en œuvre des actions** : manque de lisibilité des actions portées par la réserve en elle-même et de celles portées par d'autres partenaires ou acteurs du territoire.

• **En lien avec ce premier point, et donc la précision du niveau de responsabilité de chaque acteur dans la mise en œuvre de ce plan de gestion, il est nécessaire de vérifier que les métriques mobilisées dans le tableau de bord seront bien accessibles au gestionnaire afin de permettre une évaluation correcte du plan de gestion.**

**De plus, le CSRPN demande la remise en place d'une réserve de chasse et de faune sauvage sur le DPF de la rivière Drôme sur le territoire de la réserve naturelle.**

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

